

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 23 janvier 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

23-01-024

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-025

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout des points suivants :

5.11 Appui à la ville de Thurso - Support de l'industrie forestière

5.12 Appui au Parc régional de la Montagne du Diable – Candidature au prix « À part entière » de Kéroul

6.2 Renouvellement de la demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation

8.5 Achats de certificats cadeaux et prix à gagner

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

23-01-026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 9 janvier 2023, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 9 janvier 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-027

RENOUVELLEMENT DU MANDAT À MAÎTRE JACQUES LAUZON, AVOCAT - SERVICES PROFESSIONNELS DE PROCUREUR POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION

De renouveler le mandat de maître Jacques Lauzon à titre de procureur de la Ville pour l'année 2023 concernant les services professionnels d'avocat pour la gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux et du Code de la sécurité routière, et ce, aux conditions suivantes :

Traitement des constats d'infraction :

avec plaidoyer de culpabilité	27 \$
sans plaidoyer de culpabilité	48 \$
avec plaidoyer de non-culpabilité	80 \$

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-028

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 382-2 visant à modifier diverses dispositions du règlement numéro 382 relatif aux travaux municipaux afin de retirer les termes « développement résidentiel » et « domiciliaire », et ce, dans tout le règlement ainsi que dans le titre afin de permettre l'application pour les développements commerciaux et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-01-029

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411 RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE BENNE 4 SAISONS

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 411 visant à décréter un emprunt et une dépense de 155 000 \$ pour l'achat d'une benne 4 saisons pour le camion numéro 141, incluant les accessoires et l'installation et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-01-030

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA RUE DES CARRIÈRES

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 410 visant à décréter un emprunt et une dépense de 750 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la rue des Carrières, entre la rue Montcalm et l'émissaire, incluant l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial, la voirie et divers autres travaux et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-01-031

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-42 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

Monsieur le conseiller Normand Latreille donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-42 visant à modifier l'article 1 de l'annexe « III » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et activités de la ville afin de modifier les tarifs unitaires prévus pour les bacs noirs et verts et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

23-01-032

MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 22-09-579 CONCERNANT LA NOMINATION DE MADAME STÉPHANIE LELIÈVRE À TITRE DE DIRECTRICE PAR INTÉRIM AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

De modifier la résolution numéro 22-09-579 concernant la nomination de madame Stéphanie Lelièvre à titre de directrice par intérim au Service de l'aménagement du territoire, afin de remplacer la valeur de la prime de « 10 % » par « 15 % ».

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-033

DÉLÉGUÉS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 3 AU 5 MAI 2023

De déléguer les conseillers Yves Desjardins et Normand Latreille et les conseillères Émilie Tessier, Claudie Lacelle, Véronie Whear et Suzanne Parisé aux Assises annuelles 2023 de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Gatineau du 3 au 5 mai 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-034

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - OPPOSITION À L'OUVERTURE D'UN SITE D'EXTRACTION DE SUBSTANCES MINÉRALES - SECTEUR LAC MARSAN

CONSIDÉRANT la correspondance du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, maintenant nommé, depuis le 23 novembre 2022, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, datée du 20 octobre 2022 concernant l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface dans le secteur du lac Marsan adressée à la MRC d'Antoine-Labelle, dont la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance;

CONSIDÉRANT que ce site d'extraction est situé en terres publiques intramunicipales (TPI) sur le territoire de Rivière-Rouge, lesquelles sont adjacentes à des terres privées;

CONSIDÉRANT que ce secteur a été identifié comme étant un territoire incompatible avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT que ledit site se situe dans une zone de villégiature à moins de 300 mètres des résidences situées en périphérie du lac Marsan et des terrains récemment vendus (dont l'un construit) le long du chemin du Lac-Marsan à Rivière Rouge, ce qui causera des impacts négatifs importants sur le voisinage et des nuisances majeures de bruit, de vibration, de poussière, etc., et ce, sans compter la détérioration du paysage primé en zone de villégiature;

CONSIDÉRANT que le secteur du lac Marsan, où ledit site est situé, est composé de zones humides et de cours d'eau, dont le lac Marsan, et que la Ville a comme valeur et objectifs la protection des cours d'eau sur son territoire, et ce, dans le respect des lois, des règlements et des orientations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que le site en question procure une certaine zone tampon non négligeable en réduction sonore des effets de la route 117;

CONSIDÉRANT les discussions entourant les travaux d'élargissement de la route 117 qui ont déjà suscité plusieurs commentaires à l'égard de la protection de la qualité de vie des résidents ainsi que des lacs et cours d'eau des secteurs concernés si la route avait été déplacée dans l'emprise électrique d'Hydro-Québec à proximité du site en question;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu que le transport des substances minérales de surface qui en seraient extraites transigerait, en partie, par le réseau routier municipal avec les inconvénients et dommages qui en découlent;

CONSIDÉRANT que le chemin du Lac-Marsan donne l'accès aux nombreux résidents et villégiateurs des lacs Marsan et Lacoste, ce qui pourrait causer des problématiques de cohabitation des différents usagers;

CONSIDÉRANT que la jonction entre le chemin du Lac-Marsan et la route 117 est dangereuse et que c'est un tronçon qui comprend plusieurs accidents routiers d'importance;

CONSIDÉRANT le manque de détails précis et d'études en relation aux conditions liées à ce site d'extraction;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer la ville de Rivière-Rouge concernant son opposition à l'ouverture d'un site d'extraction de substances minérales de surface dans le secteur du lac Marsan.

De transmettre la présente résolution à la députée de la circonscription de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, à sa direction régionale de l'Outaouais-Laurentides et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-035

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT - CENTRE DE PLEIN AIR MONT-LAURIER - RÉVISION DU CALENDRIER DE PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT l'entente de développement du Centre de plein-air Mont-Laurier actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le calendrier de paiements des avances de la subvention pour les années 2022 et suivantes mentionné à l'article 3.5.3 de l'entente;

CONSIDÉRANT que le calendrier des paiements 2022 a été modifié par la résolution 21-12-761;

EN CONSÉQUENCE, de modifier l'entente de développement du Centre de plein-air Mont-Laurier afin d'établir un nouveau calendrier de versements des avances de la subvention pour l'année 2023 :

- Une 1^{ière} avance de 60 000 \$ vers le 15 janvier 2023;
- Une 2^e avance de 40 000 \$ vers le 15 février 2023;
- Une 3^e avance de 20 000 \$ vers le 15 mars 2023;
- Une 4^e avance de 24 000 \$ vers le 15 avril 2023;
- Une 5^e avance de 10 000 \$ vers le 15 septembre 2023;

La présente résolution fait foi d'addenda à l'entente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-036

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ENTREPRENEUR -
SOIRÉE AUX FLAMBEAUX**

CONSIDÉRANT que la Maison de l'Entrepreneur se mobilise pour organiser l'événement « La soirée aux flambeaux » afin de promouvoir le Centre de plein air Mont-Laurier auprès des gens de la région et de développer un sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite être partenaire avec la Maison de l'Entrepreneur pour cet événement festif et rassembleur;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de La Maison de l'Entrepreneur située au 601, rue de la Madone à Mont-Laurier à titre de contribution financière pour soutenir cet événement familial.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-037

**APPUI À LA VILLE DE THURSO - SUPPORT DE L'INDUSTRIE
FORESTIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'aucune des recommandations mentionnées dans le rapport du groupe de travail de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides n'a été mise en place;

CONSIDÉRANT la rencontre effectuée avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le jeudi 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT la réponse négative reçue du sous-ministre du MRNF le 22 décembre dernier portant sur l'impossibilité de prévoir un budget pour la saison forestière 2022-2023 afin de supporter la filière forestière pour la région de l'Outaouais et la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT la réponse tardive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts quant au budget non alloué qui pousse l'industrie forestière dans une situation alarmante due à la saison déjà entamée;

CONSIDÉRANT que plusieurs parties travaillent ardemment depuis 2019 afin d'assurer la survie de l'industrie forestière pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'inaction du ministre Pierre Fitzgibbon pour soutenir les industries forestières, laissant celles-ci dans le doute et l'espoir depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que plusieurs industries ont été dans l'obligation de réduire leurs opérations dû au manque de ressources financières;

CONSIDÉRANT la position du MRNF pour la saison forestière 2022-2023 et que cette situation pourrait éventuellement laisser plus de 800 personnes sans emploi;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer la ville de Thurso dans sa demande d'un pont financier afin que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts alloue un budget suffisant dans le but de mettre en place un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le MRNF pour les 5 prochaines années.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-038

**APPUI AU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE -
CANDIDATURE AU PRIX "À PART ENTIÈRE " DE KÉROUL**

CONSIDÉRANT que Kéroul est un organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année, le Parc régional Montagne du Diable a fait l'acquisition d'équipements adaptés favorisant les activités de plein air pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le Parc a également débuté son accréditation auprès de Kéroul afin de permettre une meilleure accessibilité à ses installations;

CONSIDÉRANT que le Parc partage la vision de Kéroul et a déployé beaucoup d'efforts à devenir une destination touristique et culturelle attrayante, accueillante et respectant les principes de l'accessibilité universelle, de l'inclusion et du tourisme durable;

EN CONSÉQUENCE, la Ville est fière de soutenir le dépôt de candidature du Parc régional Montagne du Diable pour le prix « À part entière » qui rend hommage aux organisations qui contribuent à accroître la participation sociale des personnes handicapées.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-039

APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DÉCEMBRE 2022

D'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois décembre 2022, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	405 053,39 \$
- ACCÉO-Transphère	540 624,61 \$

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	679 792,83 \$
- paiements électroniques	459 811,56 \$
- ACCÉO-Transphère	562 982,71 \$

La liste est classée au dossier 207-000-079.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-040

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource naturelle transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022 en cours :

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rue de la Madone	0,9	Forestière	Plus de 1 000
Rue Pelletier	0,3	Forestière	Plus de 1 000

EN CONSÉQUENCE, de demander au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 1,2 kilomètres.

La présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 22-11-733 datée du 28 novembre 2022.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-041

NOMINATION DE MONSIEUR SYLVIO L'HEUREUX AU POSTE D'OUVRIER D'ENTRETIEN GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste d'ouvrier d'entretien général au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 21 octobre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvio L'heureux a complété sa période d'entraînement et de familiarisation le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste d'ouvrier d'entretien général au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Sylvio L'heureux, et ce, en date du 21 novembre 2022.

Monsieur L'heureux est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-042

NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND GUÉNETTE AU POSTE DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs a pris fin le 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Normand Guénette a renoncé à sa période d'entraînement et de familiarisation étant donné qu'il effectuait déjà le poste de journalier saisonnier dans le même service depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par madame Audrey-Anne Richer, directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier au Service des loisirs, de la culture et des parcs à monsieur Normand Guénette, et ce, en date du 4 janvier 2023.

Monsieur Guénette est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur et sa supérieure immédiate est madame Audrey-Anne Richer.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-043

NOMINATION DE MONSIEUR ÉRIC LEFEBVRE AU POSTE DE JOURNALIER EXPÉRIMENTÉ

CONSIDÉRANT que l'affichage interne du poste de journalier expérimenté au Service des travaux publics et de l'ingénierie a pris fin le 8 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Lefebvre a complété sa période d'essai le 3 janvier 2023;

CONSIDÉRANT le rapport favorable émis par monsieur Steve Pressé, directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, d'entériner l'attribution du poste de journalier expérimenté au Service des travaux publics et de l'ingénierie à monsieur Éric Lefebvre, et ce, en date du 19 septembre 2022.

Monsieur Lefebvre est régi par la convention collective du Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) en vigueur et son supérieur immédiat est monsieur Steve Pressé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-044

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT les demandes reçues à la Ville pour le financement de projets ou d'activités pour l'année 2023 et les ententes déjà existantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des demandes par la Commission des loisirs et de la culture et les recommandations, en date du 14 novembre 2022, déposées au Conseil dans le cadre de la Politique d'aide financière et de soutien aux organismes et regroupements du milieu;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser les contributions financières pour l'année 2023, à savoir :

Organisme	Contribution 2023	Dates des versements
Fondation du Centre hospitalier de Mont-Laurier	14 410 \$	Sur présentation de la facture
Association protection du Lac-des-Îles	3 000 \$	Mai
Association de mise en valeur et de protection du Lac-des-Écorces	3 000 \$	Mai
Association des propriétaires du Lac Quinn	100 \$	Sur demande
Maison des jeunes de Mont-Laurier	8 000 \$	Mars
Albatros Mont-Laurier	200 \$	Avril
Conférence St-Vincent-de-Paul Mont-Laurier	500 \$	Avril
Ressources Olivier	1 000 \$	Juin
Prévoyance envers les Aînés des Laurentides	500 \$	Juin
L'Élan-CALACS	500 \$	Mai
Manne du jour	1 000 \$	Mai
Maison Lyse-Beauchamp - Itinérance - Piscine	1 000 \$ 350 \$	Avril Février

Zone emploi d'Antoine-Labelle	1 000 \$	Mai
Centre d'exposition de Mont-Laurier	4 000 \$	Mai
Bourses d'études - École Polyvalente Saint-Joseph	1 000 \$	Juin
Bourses d'études - Fondation du Centre collégial de Mont-Laurier	1 000 \$	Juin
Bourses d'études - Centre Christ-Roi	250 \$	Mai
Fondation de l'UQAT - Bourses d'études - Stage	1 000 \$ 1 000 \$	Avril S'il y a lieu
Comité des loisirs de Val-Limoges	800 \$	Octobre
Comité des loisirs de Val-Limoges (demande 2)	6 000 \$	Février
La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides	500 \$	Juin
La Passe-R-Elle/UQAT/CISSS des Laurentides	3 000 \$	Mars
Association hockey mineur de Mont-Laurier/Ferme-Neuve - Tournoi APBM IS Sport (s'il y a lieu) - Tournoi Richelieu Home Hardware (s'il y a lieu) - Festi-Tournoi Fenomax (s'il y a lieu)	250 \$ 250 \$ 250 \$	Novembre Janvier Janvier
Club de patinage artistique « Les ailes d'argent » de Mont-Laurier	± 8 500\$ (glace) 500 \$ (activité)	Aout
Mèreveille centre périnatal (cartes piscine)	500 \$	Avril
Diabète des Draveurs (cartes piscine)	500 \$	Juin
Centre de pédiatrie sociale en communauté Antoine-Labelle	750 \$	Mai
Club de natation de Mont-Laurier	500 \$	Mai
Résidence des filles Christ-Roi et Résidence Saint-Joseph (cartes)	1000 \$	Juin
CISSSL / CLSC de Mont-Laurier (cartes piscine)	1 500 \$	Mai
Cultiver pour nourrir	25 000 \$	Mi-février
Regroupement des personnes handicapées de la région de Mont-Laurier (Le Prisme) - Subvention de base - Camp de jour 150 \$ / enfant inscrit de Mont-Laurier pour un maximum :	2 500 \$ 2 500 \$	Mai Sur présentation du rapport

Association des coureurs en canot de la Lièvre	1 500 \$	Juin
Centre de plein air Mont-Laurier (ski-fond)	5 000 \$	Avril
Club de motoneige Les Sultans	20 000 \$	Février
Club Quad Destination Hautes-Laurentides	20 000 \$	Mai
Motocross, VTT de la Lièvre	3 000 \$	Sur présentation preuve assurance
L'écluse des Laurentides	10 000 \$	Mai
Mèreveille, (programme pour l'achat de couches lavables)	2 000 \$	Sur présentation du rapport
Carrefour Bois-Chantant	20 000 \$	S'il y a lieu

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-045

GRATUITÉ LORS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT les activités entourant la semaine de relâche du 4 au 10 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie au sein de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite encourager l'accès à ses infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, d'offrir les activités libres et d'initiation de la piscine municipale et du Centre sportif Jacques-Lesage gratuitement lors de la semaine de relâche scolaire du 4 au 10 mars 2023 inclusivement.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-046

**SIGNATURE D'ENTENTE AVEC L'ÉCOLE SAINT-EUGÈNE
RELATIVEMENT À L'UTILISATION DES GYMNASES**

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec l'école Saint-Eugène relativement à l'utilisation des gymnases de l'école, laquelle est jointe à la présente.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-047

DEMANDE DE PROLONGATION - ÉCHÉANCE MADA

CONSIDÉRANT que la reddition de compte finale doit être soumise au plus tard le 31 janvier 2023;

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de la personne responsable du dossier et l'impossibilité de pourvoir son poste pendant son absence;

CONSIDÉRANT que la personne responsable du dossier n'est pas revenue à l'emploi à la suite de son congé de maternité;

CONSIDÉRANT le nouvel échéancier présenté pour finaliser la démarche de mise à jour de la politique pour les aînés et la famille de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, de prolonger la démarche de la mise à jour de la politique pour les aînés et la famille de 6 mois, soit jusqu'en juin 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-048

ACHATS DE CERTIFICATS CADEAUX ET PRIX À GAGNER

CONSIDÉRANT que les concours permettent de favoriser la participation citoyenne aux activités de loisirs et de culture;

CONSIDÉRANT que les certificats cadeaux encouragent les commerces locaux;

CONSIDÉRANT que les concours sont appréciés de la population lors des activités de loisirs et de culture;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et des parcs, la bibliothécaire, l'agente de développement culturel et la technicienne en loisirs à acheter des certificats cadeaux et des prix jusqu'à concurrence de 2 500 \$ d'ici le 31 décembre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-049

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER D'OCCUPATION D'IMMEUBLE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR GABRIEL GASCON DANS LA ZONE ND-132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1956, boulevard Des Ruisseaux présentée par monsieur Gabriel Gascon pour l'entreprise Pompes hydrauliques Hautes-Laurentides;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet d'exploiter un atelier de réparation de pompes et moteurs hydrauliques à titre d'usage additionnel à l'habitation alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci;

CONSIDÉRANT que les activités ne nécessitent aucun entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT que l'atelier est existant et qu'il répond aux besoins de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'accès à l'atelier se fait par la Route 117;

CONSIDÉRANT que la nature des activités et l'aménagement actuel du site visé permet de minimiser tout impact sur les propriétés voisines ou futures;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 décembre 2022, portant le numéro 22-12-116;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la demande de projet particulier d'occupation d'immeuble par monsieur Gabriel Gascon pour l'entreprise Pompes hydrauliques Hautes-Laurentides visant à exploiter un atelier de réparation de pompes et moteurs hydrauliques à titre d'usage additionnel à l'habitation, aux conditions suivantes :

- Le montant requis de 1 500 \$ pour les frais de rédaction et de publication dans le cas d'un projet particulier devra être déboursé;
- aucun entreposage extérieur ne sera autorisé;
- aucun véhicule lourd ne sera autorisé sur la propriété;
- l'écran tampon (boisé) actuel devra être conservé.

Le tout applicable à la propriété située au 1956, boulevard Des Ruisseaux, sur le lot numéro 5 069 057 au cadastre officiel du Québec, dans la zone ND-132.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-050

APPROBATION DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET PPCMOI-2022-02 - 817, RUE DE LA MADONE - LOT 3 048 186 - ZONE H-402

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 817, rue de la Madone, a été déposée en bonne et due forme par monsieur Jérémie Pitre, pour l'entreprise Pierre Rose inc.;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet de recycler un entrepôt de fruits et légumes en mini-entrepôts intérieurs, alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci relativement au remplacement d'un usage dérogatoire par un autre usage qui demeurera dérogatoire sous réserves de critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que l'usage actuellement exercé entraîne des conflits de voisinage liés au bruit;

CONSIDÉRANT que la forme elliptique du bâtiment vient restreindre les possibilités d'aménagement intérieur;

CONSIDÉRANT que le requérant propose d'éliminer le quai de chargement situé sur le côté de la rue Dorion, de remplacer le revêtement extérieur et de paver les stationnements (côté rue Dorion et rue de la Madone);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 novembre 2022, portant le numéro 22-11-111;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé le premier projet par la résolution numéro 22-11-744 lors de la séance tenue le 28 novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du présent projet a été tenue le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé le second projet par la résolution numéro 22-12-798 lors de la séance tenue le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été présentée à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter en vertu du règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la présente résolution relative au projet d'occupation de l'immeuble situé au 817, rue de la Madone, visant à recycler un entrepôt de fruits et légumes en mini-entrepôts intérieurs, réduisant ainsi les inconvénients pour le voisinage et améliorant leur bien-être par rapport à la situation antérieure, présenté par monsieur Jérémie Pitre, avec la condition suivante :

- une bande de verdure comportant un aménagement paysager devra être aménagée du côté de la rue Dorion, à partir de la porte montante gauche et s'étendant jusqu'à la limite latérale de propriété.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-051

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-76 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin d'ajouter un usage dans la zone IA-624, de créer l'usage « Maison de 2^e étape (h5) » et de régulariser les normes de plantation d'arbres*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement portant le numéro 134-76, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-052

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PAX-XL6

CONSIDÉRANT que la Ville a confié à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer l'appel d'offres pour l'achat regroupé de PAX-XL6 pour le traitement de l'eau potable, résolution numéro 22-07-480, et que les soumissions étaient reçues jusqu'au 7 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la confirmation de l'UMQ en date du 21 novembre 2022 du fournisseur adjudicataire pour ce produit;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser l'achat de PAX-XL6 pour le traitement de l'eau potable pour les années 2023 et 2024 auprès du fournisseur adjudicataire suivant :

Kemira Water solutions Canada Inc.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 135 000 kg liquide au montant de 0,7040 \$/kg liquide, plus les taxes applicables;

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 : 135 000 kg au montant de 0,8100 \$/kg liquide, plus les taxes applicables.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Un exemplaire de la présente résolution sera transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-01-053

ADJUDICATION D'UN MANDAT PROFESSIONNEL GRÉ À GRÉ À LA FIRME CIMA+ POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme CIMA+ pour les services d'ingénierie des travaux de réhabilitation du poste de pompage numéro 8, soit les relevés, la liste d'équipements, la conception et la production des plans et devis tel que décrit à l'offre au montant de 21 740,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de l'ingénierie à l'effet d'accepter ladite offre de services;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter l'offre de services de la firme CIMA+ au montant de 21 740,00 \$ plus les taxes applicables pour les services d'ingénierie des travaux de réhabilitation du poste de pompage numéro 8.

Cette dépense est imputable au règlement 385.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-01-054

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire